

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O. Box 3243, Telephone: +251-11-5517700 Fax: +251-11-5517844
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Seizième session ordinaire

25-29 janvier 2009

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/535 (XVI) b

**RAPPORT DU
SOUS-COMITE DES STRUCTURES**

Introduction

1. Le Sous-comité des structures a tenu plusieurs réunions au cours de la période du 9 décembre 2009 au 15 janvier 2010 à la Salle plénière du Centre de conférence de la Commission de l'Union africaine en vue d'examiner les propositions relatives à la réforme et à la révision de la structure de la Commission de l'Union africaine, Le Sous comité a été présidé par Son Excellence l'Ambassadeur Ali Awidan, Ambassadeur de la Jamahiriya Arabe Libyenne et Représentant Permanent auprès de l'Union africaine.

Participation:

Membres du Bureau

2. Le Bureau a élu les membres suivants :

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| 1. Jamahiriya Arabe Libyenne | Président |
| 2. Congo | 1 ^{er} Vice-président |
| 3. Sénégal | 2 ^{ème} Vice-président |
| 4. Madagascar | 3 ^{ème} Vice-président |
| 5. Mozambique | Rapporteur |

Autres Membres du Sous-comité

3. Ont pris part aux différentes réunions du Sous comité, les membres du Sous comité ci après : Angola, Bénin, Burkina Faso, Congo, Cameroun, Ethiopie, Kenya, Libye, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Swaziland et Tunisie.

4. Étaient présents à certaines sessions du Comité, les représentants du PAP, de l'AFREC et de l'ACHPR.

5. La Commission était représentée par son Vice-président, Son Excellence M. A. Mwencha, le Directeur de l'Administration et du Développement des Ressources Humaines (AHRD), d'autres Directeurs et par les Membres du Personnel de la Commission.

Réunion du Sous comité du 9 au 11 décembre 2009

Ouverture de la Réunion

6. Le Président du sous comité a, au cours de son allocution liminaire, remercié, les membres du sous comité, pour leur participation à la réunion. Il a déclaré qu'étant donné que le Sous-comité nouvellement constitué se réunissait pour la première fois, il saisissait cette occasion pour féliciter les membres de leur élection et a exprimé l'espoir que le Sous comité œuvrerait avec efficacité dans l'exécution de ses fonctions. Il a informé les participants que le bureau du Sous-comité a rencontré le Vice-président et le personnel de la Commission le 7 décembre 2009 pour des échanges de vues. Au

cours de cette réunion, le bureau avait demandé à la Commission de fournir d'avantage d'informations et de précisions qui seront transmises aux participants aux réunions du sous comité. Le président a conclu ses propos en remerciant le Vice Président de sa présence et a déclaré qu'il espérait que cette présence aiderait le Sous comité dans l'exécution de ses fonctions. Il a également remercié la Commission pour la documentation fournie au sous comité.

Organisation des travaux

7. Le Sous-comité a adopté les heures de travail ci-après :

Matinée 10h00 – 13h00
Après midi 15h00 – 17h00

Adoption de l'Ordre du jour

8. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation des travaux
3. Examen des propositions de réforme et de révision de la Structure de l'Union africaine
4. Examen des propositions de la Structure de l'APRM, de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et du Parlement Panafricain.
5. Adoption du rapport
6. Clôture de la réunion

9. Le Sous comité a alors procédé à l'examen des points de l'ordre du jour :

Point 1 de l'Ordre du jour: Examen de la proposition de réforme et de révision de la structure de la Commission de l'Union africaine.

10. Au cours des discussions sur ce point, le Président du Sous comité a déclaré que, par principe, le sous comité est chargé de proposer des ajustements à la Structure de Maputo et des ajustements successifs à la structure tel que reflété dans les structures de Maputo A, B et C. En conséquence, Il a demandé à la Commission de changer le titre du document présenté au Sous comité afin qu'il reflète cette réalité.

11. Lors de la présentation du rapport de la Commission, le Vice Président a rappelé les différents développements qu'a connus la structure de Maputo depuis son adoption en 2003. En raison des fréquents ajustements à la Structure de Maputo, la Commission a enregistré une augmentation des effectifs de son personnel qui est passé de 645 à plus de 1 000. Il a déclaré qu'étant donné que ces ajustements ont été faits sur une base Ad-Hoc ils pourraient créer des incohérences au niveau structurel. Il a ajouté que la Commission visait à créer une structure allégée qui pourrait mettre en œuvre la vision et la mission de l'Union ainsi que le plan stratégique. Une structure qui pourrait efficacement relever les nouveaux défis auxquels le continent est confronté. L'approche

de la Commission est de doter la Commission de l'Union Africaine de dirigeants qualifiés, dans tous les principaux secteurs d'activités et de recourir aux services de consultants à court terme pour préparer les études et pour effectuer les activités programmées à échéance déterminée. En procédant ainsi, la Commission pourrait assurer la continuité et la stabilité de l'exécution de ses fonctions prioritaires. Cette approche serait couplée à une meilleure coordination entre toutes les activités de l'Union, les départements et à la réforme de la fonction publique de la Commission. Ce qui permettra de fournir une continuité à la structure au niveau des cadres de direction.

12. En vue de la réalisation des objectifs susmentionnés, la Commission propose une approche en 2 phases. La Première Phase vise à effectuer, en accord avec le sous comité, quelques ajustements à la Structure Post Maputo. Ceci afin de remédier à certaines pénuries cruciales de fonctionnaires qui sont indispensables au bon fonctionnement de la Commission. Dans la Phase deux la Commission recherche l'appui du Sous-comité pour entreprendre avec l'aide des consultants, une étude détaillée en vue d'élaborer une proposition globale pour l'examen complet de la Structure de la Commission. Cette étude détaillée tiendra compte des nouveaux défis et de la nécessité de fournir à la Commission une Structure rentable qui profitera pleinement des récentes évolutions dans les domaines des TIC et des nouveaux systèmes de Gestion. Cette étude tiendra compte des 392 postes vacants actuels et de la nécessité de mettre en phase de nouvelles propositions, sur un certain nombre d'années, en tenant compte de la capacité actuelle de la Commission à recruter de nouveaux membres du personnel (environ 50 postes par an.)

13. Enfin, il a attiré l'attention du Comité sur les demandes d'ajustement de la structure reçues du PAP, de l'APRM et de l'ACHPR et la nécessité pour le sous comité de traiter de ces questions.

14. Le Directeur du Département AHRD a alors présenté les différentes sections du document. Il a souligné le fait que les divisions des services de la Commission sont confrontées à de sérieux défis en raison de l'augmentation des effectifs du personnel et des responsabilités de la Commission aussi bien au Siège que dans les représentations permanentes, les bureaux spécialisés et régionaux. Il a réitéré les questions soulevées par le Vice-président et la nécessité de réexaminer la structure entière de la Commission dans la phase deux proposée.

Débats

15. Après adoption de l'ordre du jour, le représentant du Bénin a rappelé au Sous-comité, la Décision du Conseil exécutif EX.CL/512 demandant à la CUA de créer des structures pour la coordination et la gestion des partenariats au sein du bureau du Président. Il a exprimé son désagrément dû au fait que la Commission n'ait pas inclus cette proposition dans le document. Il a alors demandé au Sous-comité de prendre en compte cette proposition. En réponse à cette préoccupation émise par le représentant du Bénin, le Président du Sous-comité a déclaré que le Sous-comité ne prend en compte que les questions qui lui sont soumises par la Commission. De fait, il a indiqué

16. Le sous comité a alors procédé à l'examen du rapport de la Commission section par section comme suit :

B. 1. Examen de la proposition de la Commission pour la conduite d'une étude détaillée sur la structure de la Commission de l'Union africaine

- 1) Le Sous-comité a examiné la proposition de la Commission qui figure au paragraphe 22 du rapport de la Commission, lui demandant de :
 - a) autoriser à réorganiser la structure post-Maputo approuvée sans incidences financières supplémentaires tout en accordant la priorité aux postes vacants existants afin de répondre promptement aux besoins de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2012 ;
 - b) autoriser la Commission à recruter une société de consultation compétente à travers un appel d'offres pour réviser la structure, entreprendre l'étude et la révision de la Structure proposée en phase deux du présent document, pour soumission au Sous-comité.

17. Après un examen judicieux, le Sous-comité a décidé de ce qui suit :

2) Décision

18. Le Sous-comité recommande au COREP :

- a) Autoriser la Commission à recruter une société de consultation compétente à travers un appel d'offres pour entreprendre une étude détaillée de la Structure de la Commission y compris celles de ces Bureaux de représentation, de recherches scientifiques et des Bureaux régionaux et élaborer une étude qui doit prendre en compte les recommandations et propositions relatives à la restructuration de la Commission ;
- b) Autoriser la Commission à faire des ajustements sur la structure post-Maputo approuvée à condition que ces ajustements soient soumis au Sous-comité sur les structures, approuvés par le COREP et entrepris conformément aux postes approuvés dans la structure post-Maputo. L'ajustement de la structure doit avoir pour objectif de répondre aux besoins prioritaires de la Commission et ne doit avoir aucune incidence financière supplémentaire.

C. Requêtes relatives à l'ajustement de la structure

1. BUREAU DU PRESIDENT

1.1. La Commission de l'Union Africaine propose de renforcer le Bureau du Président en octroyant les postes suivants:

Résumé des demandes	Grade	Nombre de Postes selon la Structure de Maputo	Demande Supplémentaire
Porte-parole	P5	0	1
Fonctionnaire Principal. chargé des Politiques	P4	0	1
Interprète	P4	0	1
Traducteur	P3	0	1
Secrétaire	GSA4	0	1
Préposé au Café	GSB7	0	1
TOTAL		0	7

19. Au cours de l'examen de cette demande, le Sous comité a considéré que le Bureau du Président pourrait utiliser le Département de l'Information et de la Communication pour exécuter les fonctions du porte-parole. En ce qui concerne les fonctionnaires en charge des politiques, la justification fournie par la Commission n'était pas satisfaisante et aucune description des fonctions n'a été fournie. En conséquence, le Sous comité a rejeté la demande. En ce qui concerne les traducteurs et les interprètes, le Sous comité a recommandé que le Bureau du Président ait recours aux services de la Direction des Services de Conférence. Il a indiqué que le Bureau du Président disposait d'un nombre suffisant de secrétaires et a par conséquent rejeté la demande relative au recrutement d'une secrétaire supplémentaire.

1.2. Le Sous-comité a recommandé le poste suivant :

- La création du poste de préposé au Café, GSB7

1.3. Synthèse des recommandations

Demandes faites par la Commission	Recommandation du Sous-comité
7 postes	1 poste

20. Suite à la décision du sous comité, le Directeur de cabinet a fourni d'autres explications sur les demandes de la Commission. Cependant, le Sous comité s'en est

tenu à sa décision et a invité le secrétariat à soumettre de nouveau sa demande au cours des prochaines réunions.

2. BUREAU DU VICE-PRESIDENT

2.1. La Commission de l'Union Africaine a proposé de renforcer le Bureau du Vice-président et des Commissaires par l'inclusion des postes suivants dans leurs structures respectives:

Résumé des demandes	Grade	Nombre de Postes selon la Structure de Maputo	Demande Supplémentaire
Conseiller en charge des Questions financières	P5	0	1
Mettre à niveau le poste de Conseiller, Systèmes et Méthodes (P4) à l'instar des autres postes de Conseiller.	P5	0	1
Conseillers des Commissaires	P4	0	8
			10

21. Le Sous-comité a approuvé la demande des Conseillers auprès du Vice-président comme reflété ci-dessous. Cependant, le Sous-comité a estimé que la demande des conseillers auprès des Commissaires n'était pas justifiée étant donné que les Directeurs exécutent cette fonction.

2.2. Le Sous comité recommande les mesures suivantes :

- La création du poste de Conseiller chargé des questions financières, P5, Bureau du Vice Président
- La suppression du poste de Conseiller, Systèmes et Méthodes (P4) et son remplacement par le poste de Conseiller en charge des questions administratives, P5

2.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
10 postes	1 poste

3. SECRETARIAT DE LA COMMISSION

3.1. La Commission de l'Union africaine propose de renforcer le Secrétariat de la Commission en octroyant les postes suivants:

- 1 fonctionnaire principal en charge des politiques, Unité de Soutien COREP, P3

- 1 Secrétaire GSA4

22. Le Sous-comité était d'avis que le rôle et la fonction du Secrétaire de la Commission devraient être définis dans le contexte de la révision et de la réforme de la Commission. En conséquence, Il a décidé de reporter l'examen des propositions en attendant la présentation de l'étude et a recommandé ce qui suit :

3.2. Recommandation du sous comité:

- Une étude technique complète doit être conduite. Cette étude organisationnelle devra être soumise à la prochaine session du sous comité.

3.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
3 postes	0 poste

4. DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

4.1. La Commission de l'Union africaine propose de renforcer la Direction de l'Audit Interne en octroyant les postes suivants:

Résumé des Demandes	Grade	Nombre de Postes selon la Structure de Maputo	Demande supplémentaire
Vérificateurs TI	P2	0	1
Aide vérificateurs	GSA5	0	2
Secrétaire	GSA4	1	1
TOTAL		1	4

4.2. Le Sous-comité a recommandé les mesures suivantes :

- La création du poste de vérificateur TI, P2
- La création d'un poste de vérificateur, GSA5

4.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
4 postes	2 postes

5. DIRECTION DES SERVICES MEDICAUX

5.1. La Commission de l'Union africaine propose de changer le titre d'un poste déjà existant et de renforcer La Direction des Services Médicaux en créant les postes supplémentaires suivants:

Résumé de la Demande	Grade	Nombre de postes dans la Structure de Maputo	Demande supplémentaire
Renommer le poste de Secrétaire/caissière en réceptionniste/Caissière		1	0
Secrétaire	GSA4	0	1

5.2. Le Sous-comité a recommandé la mesure suivante :

- Changement du titre du poste de Secrétaire/Caissière en Réceptionniste/Caissière

5.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
1 poste	0 poste

6. BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE

6.1. La Commission de l'Union africaine a proposé de renforcer le Bureau du Conseiller juridique en créant le poste suivant :

- 1 Assistant administratif, GSA5

6.2. Le Sous-comité a rejeté la création de ce poste.

6.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
1 poste	0 poste

7. DIRECTION DES SERVICES DE CONFERENCE

7.1. La Commission de l'Union africaine propose de renforcer la Direction des Services de Conférence en approuvant le poste suivant :

Nombre	Titre	Grade
2	Terminologues	P3
1	Fonctionnaire chargé de la planification des réunions	P2
2	Assistants administratifs	GSA5
2	Secrétaires	GSA4
7		

23. Le Sous-comité a souligné la nécessité de renforcer le Département des Services de Conférence. Cependant, le Sous-comité estime que la demande des postes de terminologie n'était pas justifiée et recommande que les demandes du Département des Services de Conférence soient considérées comme élément du renforcement complet du Département. Le Sous-comité a approuvé la création d'un poste P2 de fonctionnaire chargé de la planification des réunions et a recommandé de ce qui suit :

7.2. Recommandation du Sous-comité:

- La création d'un poste de Fonctionnaire chargé de la planification des Réunions, P2

7.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
7 postes	1 poste

8. REORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES, DU SUIVI, DE L'EVALUATION ET DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE.

8.1. Résumé des demandes

La Commission a demandé l'harmonisation et la création de deux (2) postes de Chef de Division et leur intégration dans la structure de la Direction SPERM : en expliquant que les deux postes étaient prévus depuis 2005 mais n'étaient pas inclus dans la structure approuvée. L'erreur était due au manque de communication au sein de la Commission et à la mauvaise tenue des archives. Les postes à intégrer sont :

- | | |
|---|----|
| 1) Chef de la Division de l'Analyse des Politiques et de la Recherche | P5 |
| 2) Chef de la Division de Gestion des Connaissances | P5 |

24. La Commission a assuré le Sous-comité qu'avec la création du nouveau système informatique d'IMIS, de tels cas ne se produiront plus à l'avenir. Le Sous-comité a souligné la nécessité pour la Commission d'améliorer sa gestion des ressources humaines et a déploré le fait que la Commission le mettait devant un « fait accompli ». Le Sous-comité a estimé que l'erreur a été commise de bonne foi mais a demandé qu'elle ne devrait pas se répéter.

8.2. Le Sous-comité recommande les mesures suivantes :

- La création des deux postes de chef de Divisions demandée, à savoir :
 - Chef de la Division de l'Analyse des Politiques et de la Recherche P5
 - Chef de la Division de Gestion des Connaissances P5
- La Commission devrait s'abstenir de créer de nouveaux postes pour ensuite demander l'approbation du Sous-comité. De même, la Commission devrait améliorer sa gestion des ressources humaines pour s'assurer qu'une telle irrégularité ne se répète plus.

8.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
2 postes	2 postes

Pas d'incidences financières

9. DEMANDE POUR L'HARMONISATION DES GRADES DES RESPONSABLES DES BUREAUX REGIONAUX/TECHNIQUES ET DE REPRESENTATION

9.1. La Commission de l'Union africaine propose que :

La structure de Maputo a établi les postes des Chefs de bureaux, pour les bureaux de représentation (Washington, New York, Bruxelles, Genève et Le Caire) au Grade P6. Il en est de même pour le poste de Secrétaire exécutif de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) (Banjul) et le Secrétaire exécutif de l'UA/CSTR (Lagos). Les chefs de tous autres bureaux régionaux ((UA/IBAR, UA/CPI, UA/SAFGRAD, UA/CELHTO, UA/FOUTA DJALLON, UA/PANVAC, Mission de l'UA en Afrique australe (Lilongwe) ont été classés au Grade P5. La Commission propose d'élever le grade des chefs des bureaux de représentation au Grade D1. Cette revue à la hausse est une stratégie visant à renforcer la coopération externe et à améliorer le profil et l'image de l'Union africaine. Cette proposition est également conforme aux nouveaux Statut et Règlement du personnel, qui recommandent l'évaluation de ces bureaux ainsi que l'établissement de leur mandat. La Commission propose également d'élever les grades des responsables des bureaux régionaux et

scientifiques à P6. Les détails concernant cette requête figurent dans le tableau ci-dessus :

N°	Bureau	Titre Actuel du responsable	Grade actuel	Titre proposé pour le responsable	Grade proposé pour le responsable
1	Rép. Perm. UA auprès de l'UE et des ACP (Bruxelles)	Chef de Délégation	P6	Identique	D1
2	Rép. Perm. UA auprès de la Ligue Arabe (Le Caire)	Chef de Délégation	P6	Identique	D1
3	Rep. Perm. UA auprès des NU (Genève)	Chef de Délégation	P6	Identique	D1
4	Rep. Perm. UA auprès des NU (New York)	Chef de Délégation	P6	Identique	D1
5	Rep. Perm. UA aux Etats-Unis (Washington)	Chef de Délégation	P6	Identique	D1
6	Mission de l'UA en Afrique australe (Lilongwe)	Chef de Délégation	P5	Identique	D1
7	UA/CELHTO, Niamey	Coordinateur	P5	Chef de Bureau	P6
8	UA/IBAR, Nairobi	Coordinateur	P5	Chef de Bureau	P6
9	UA/CPI, Yaoundé	Coordinateur	P5	Chef de Bureau	P6
10	UA/SAFGRAD, Ouagadougou	Coordinateur	P5	Chef de Bureau	P6
11	UA/Fouta Djallon, Conakry	Coordinateur	P5	Chef de Bureau	P6
12	PANVAC, Debre Zeit	Directeur	P5	Chef de Bureau	P6
13	AU/CSTR, Lagos	Secrétaire exécutif	P6	Chef de Bureau	P6
14	Secrétariat de la CADHP, Banjul	Secrétaire exécutif	P6	Identique	P6
15	UA/CAERT (Alger)	Secrétaire exécutif	P6	Identique	P6

25. En examinant ce point de l'ordre du jour, le Sous-comité a rappelé que le Conseil exécutif avait demandé une étude détaillée sur les bureaux régionaux/scientifiques et de représentation. Le Sous-comité a donc jugé prématuré d'examiner la demande de la Commission et a recommandé ce qui suit :

9.2. Le Sous-comité recommande la mesure suivante :

- Reporter l'examen de la demande de révision à la hausse du grade des chefs des Bureaux scientifiques et de représentation en attendant l'examen et la décision du Conseil exécutif sur l'étude effectuée sur ces bureaux.

10. PERSONNEL DE MAISON POUR LES FONCTIONNAIRES ELUS

10.1. La Commission de l'Union africaine fait les propositions suivantes :

Nombre	Fonctionnaire élu	Effectif des Employés de Maison (Structure de Maputo)	Grade	Augmentation Proposée	Grade
1	Président	Cinq (5)	GSB5	Deux (2)	GSA4 pour le Chef, Personnel de Maison, GSB5 pour le reste
2	Vice-président	Quatre (4)	GSB7	Aucun	GSA4 pour le Chef, Personnel de Maison, GSB5 pour le reste
3	Commissaires	Trois (3)	GSB5	Aucun	GSA4 pour le Chef, Personnel de Maison, GSB5 pour le reste

26. Le Sous-comité a estimé que les explications fournies ne justifient pas la révision à la hausse des grades ou du personnel additionnel. Il rappelle que les règles actuelles permettent aux fonctionnaires élus de recruter toute personne, étant entendu qu'elle doit être au grade approuvé par la Structure de Maputo.

10.2. Le Sous-comité recommande les mesures suivantes :

- Rejeter la révision à la hausse du grade du chef de personnel de maison de GSB5 à GSA4
- Rejeter les demandes de recrutement supplémentaire.

10.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
2 postes	0 poste

11. REORGANISATION DE L'ADMINISTRATION ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

11.1. La Commission de l'Union africaine demande l'approbation concernant ce qui suit :

11.1.1. Changement de l'appellation du Département

Il est proposé de changer l'appellation du Département de "Département de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH)" à "**Département de l'Administration et de Gestion des Ressources Humaines (DAGRH)**". La proposition est fondée sur le fait que le concept de Gestion inclut toutes les activités du Département ayant trait à la gestion, à l'administration et à la mise en valeur des ressources humaines de la Commission.

11.1.2. Le Sous-comité recommander les mesures suivantes :

- Approuver le changement de l'appellation du Département de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH) en Département de l'Administration et de Gestion des Ressources Humaines (DAGRH)

11.2.1. Création d'un poste de Directeur adjoint du DARH.

Compte tenu des lourdes responsabilités en matière de prise de décisions, de gestion, de représentation et d'administration du Directeur du Département, il a été proposé de créer un nouveau poste de Directeur adjoint de grade P6 pour libérer le Directeur de certaines tâches administratives et lui permettre de consacrer plus de temps à la prise de décision, à la mise au point de stratégie, à la représentation et aux activités de gestion de la direction.

11.2.2. Le Sous-comité recommande ce qui suit:

- Approuver la création du poste de Directeur adjoint du DAGRH, P6

Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
1 poste Directeur adjoint P6	1 poste Directeur adjoint

11.3.1. Création des postes d'assistants administratifs dans tous les Départements et Bureaux de la Commission

La Commission sollicite : 18 Assistants Administratifs répartis comme suit:

- Bureaux du Président et du Vice-président 2
- Départements/Directions et Bureaux relevant des Commissaires et du Vice-président 16

Total 18

27. Le Sous-comité a estimé que cette demande ne pourrait pas être justifiée actuellement et devrait faire l'objet d'une étude détaillée. En conséquence, il a été recommandé ce qui suit :

11.3.2. Le Sous-comité :

- Rejette la création des 18 postes d'assistants administratifs

11.3.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
18 postes	0 poste

11.4.1. Restructuration des Divisions

Il a été proposé de restructurer les Divisions et Unités suivantes en se basant autant que possible sur:

- Division des approvisionnements, des magasins et des voyages avec les unités suivantes :
 - Unité des Approvisionnements
 - Unité des Voyages
 - Unité des Magasins
- Division des Services administratifs avec les unités suivantes :
 - Unité de gestion des installations des bâtiments
 - Unité des archives et téléphone
 - Unité du service des Transports

11.4.2. Le Sous-comité recommande la mesure suivante :

- Accorder la restructuration des divisions suivantes :
 - Division des approvisionnements, des magasins et des voyages
 - Division des Services administratifs

11.5.1. Par ailleurs, la Commission demande que les postes qui figurent dans le tableau ci-dessus soient créés au sein de la Division des approvisionnements, des magasins et des voyages :

Résumé de la Demande	Grade	Nombre de postes selon la Structure de Maputo	Nouvelle Demande
Division des approvisionnements, des magasins et des Voyages (Nouveau Chef de Division des approvisionnements, des Magasins et des services de Voyages)	P5	1 Approuvé pour BETS doit être transféré à cette Division	0
Fonctionnaire Principal chargé des approvisionnements.	P3	P3 approuvé et existant	
Fonctionnaire chargé des Approvisionnements	P2	1	1
Commis aux approvisionnements	GSA5	1	1
Secrétaires	GSA4	1	1
Fonctionnaire Principal chargé des Voyages	P3	0	1
Fonctionnaire chargé des Voyages	P2	1	0
Secrétaire	GSA4	0	1
Chef de l'Unité des magasins	P3	0	1
Fonctionnaire des magasins	P2	1	0
Fonctionnaire chargé de la Gestion des Biens	P1	1	0
Contrôleur des Stocks	GSA5	1	0
Contrôleur Assistant des Stocks	GSA4	1	0
Commis de Magasin	GSA4	2	0
Commis d'Entrepôt	GSA2	2	0
TOTAL		12	6

11.5.2. Le Sous-comité recommande les mesures suivantes :

- Rejeter la création des postes demandés

Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
6 postes	0 postes

11.6.1. La Commission sollicite pour la Division des Services administratifs, les postes suivants :

Résumé	Grade	Structure Approuvée Après Maputo	Nouvelle Demande
Chef de Division	P5	1	0
Secrétaire	GSA4	1	0
Fonctionnaire Principal chargé de l'immobilier et de l'entretien (chef d'Unité)	P3	1	0
Fonctionnaire chargé de l'immobilier	P2	1	0
Superviseur de l'entretien	GSA5	1	0
Techniciens de l'entretien	GSA4	4	0
Chef du Service des Archives	P2	1	0
Superviseur des Archives	GSA5	1	0
Commis/Secrétaire Archives	GSA4	1	0
Commis aux Archives	GSA3	5	0
Préposés au Téléphone	GSA2	4	0
Plantons	GSB6	13	0
Chef de l'Unité du Service des Transports	P2	0	1
Fonctionnaire chargé des Equipements & du Service des Transports	P2	1	0
Superviseur du Service des Transports	GSA5	1	0
Commis à la Gestion du parc automobile	GSA4	0	2
Commis au Contrôle de la maintenance des véhicules	GSA4	0	1
Secrétaire	GSA4	0	1
Chauffeurs	GSB7	25	25
TOTAL	61		30

11.6.2. Le Sous-comité recommande ce qui suit :

- La création du poste de chef de l'Unité du Service des Transports, P2
- GSA4

11.6.4. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
30 postes	1 poste

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1 La Commission de l'Union africaine propose de renforcer la Division des Ressources humaines de la manière suivante:

- Changer l'appellation de la Division en « Division de la Gestion des Ressources humaines »
- Créer une nouvelle Unité chargée des états de paie
- Créer une nouvelle Unité chargée de la caisse de retraite et des Assurances

12.2 Le Sous-comité recommande les mesures suivantes :

- Approuver le changement du nom de la Division en « Division de la Gestion des Ressources Humaines»
- Approuver la création de l'Unité chargée de la Caisse de retraites et des Assurances
- Reporter la création d'une unité des états en raison de l'absence de description des postes et d'explication claire sur les fonctions de cette unité.

12.3. Par ailleurs, la Commission propose les postes suivants au sein du Département des Ressources humaines :

Division de Gestion des Ressources Humaines

1 Chef de la Division P5 Existe

I) Unité chargée des Dossiers du Personnel, du Bien-être du Personnel et des Allocations

1	Fonctionnaire Principal des Ressources humaines Alloc. & Bien-être Pers.	
	P3	Existe
2	Commis à la gestion des données	GSA5 1 Existe, 1-Nouveau
2	Secrétaire	GSA4 1 Existe, 1-Nouveau
2	Fonctionnaire chargé des Ressources humaines	P2 1 Existe, 1-Nouveau

7 Total

II) Unité chargée des Recrutements, des Politiques et de la Classification

1.	Fonctionnaire principal chargé des Recrutements, Administration & Gestion des Contrats	P3	Existe
2	Fonctionnaire chargé des Recrutements, des Politiques & Contrats	P2 1 Existe,	1 Nouveau

2	Assistants Administratifs	GSA5	Nouveau
1	Secrétaire	GSA4	Nouveau

6 Total

III) Unité de la Formation et du Perfectionnement du Personnel

1	Fonctionnaire principal chargé des Ressources humaines	P3	Existe
1	Fonctionnaire chargé des Ressources Humaines (Formation)	P2	Existe
1	Fonctionnaire chargé des Ressources humaines (Discipline & orientation)	P2	Nouveau
1	Fonctionnaire chargé des Ressources humaines (Gestion du rendement)	P2	Nouveau
2	Assistants administratifs	GSA4	1-Existe;1-Nouveau

6 Nombre total de postes

IV) Unité des Etats de paie

1	Fonctionnaire chargé des Paiements	P2	Nouveau
1	Superviseur des Paiements	P1	Nouveau
2	Aide-comptable	GSA5	Nouveau

4 Total Postes

12.4. Le Sous-comité recommande les mesures suivantes :

- Rejeter toutes les demandes de création de postes supplémentaires. Toutefois, le Sous-comité approuve en principe le recrutement d'un fonctionnaire P2 à condition que la description des fonctions demandée pour le poste du **Fonctionnaire des Ressources humaines (gestion du rendement (P2))** soit présentée afin qu'une décision finale soit prise sur la création de ce poste. (La fiche de description de poste est jointe en annexe 1).

12.5. Synthèse des Recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
12 postes	1 poste

13 MISE EN PLACE D'UNE CAISSE DE RETRAIRE DE L'UNION AFRICAINE

13.1. Par sa décision EX. CL/Dec 415 (XIII), le Conseil exécutif a décidé la mise en place d'une Caisse de retraite de l'UA et a mandaté la Commission de

travailler sur les modalités de sa création. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, la Commission a établi un calendrier qui fixe le mois de mai 2010 comme le moment auquel la Caisse de retraite devrait être opérationnelle. A cet effet, la Commission propose la structure suivante pour la gestion de la caisse envisagée dans le rapport du consultant soumis au Sous-comité en mai 2008.

- Fonctionnaire hors classe chargé des droits/Pensions P4 Nouveau
- Fonctionnaire principal chargé des droits/Pensions P3 Nouveau
- Aide-comptable GSA5 Nouveau
- Assistant administratif GSA5 Nouveau

13.2. Le Sous-comité recommande les mesures suivantes :

- Approuver la création de l'Unité de Gestion de la Caisse de retraite de l'UA
- Approuver la création des postes suivants :
 - Fonctionnaire hors classe chargé des droits/Pensions P3
 - Fonctionnaire. Principal. chargé des droits/Pensions P2
 - Aide-comptable GSA5
 - Assistant administratif GSA5

13.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
4 postes	4 postes

14. CREATION D'UN BUREAU D'ADMISTRATION ET DE DELIVRANCE DU PASSEPORT DE LA CUA : STRUCTURE ET MANDAT

La base juridique pour la délivrance de passeports diplomatiques et de service de la Commission est incorporée dans les Décisions du Conseil exécutif : EX.CL/Dec. 211 (VII) adoptée à Syrte en Libye en juillet 2005 et EX.CL/Dec. 337 (x) adoptée à la session ordinaire du Conseil exécutif qui s'est tenue en janvier 2007 à Addis-Abeba en Ethiopie.

MANDAT:

Cette unité sera créée au sein de la Direction de l'Administration et de la mise en valeur des Ressources humaines comme entité autonome relevant du seul Directeur et/ ou son représentant autorisé. L'unité aura la responsabilité de direction et de supervision du stockage, de la garde, de l'impression et de la délivrance du passeport strictement

selon les directives et les procédures définies. Les activités de cette unité feront l'objet d'audits annuels et ponctuels de la même manière que n'importe quel autre organe de la Commission de l'Union africaine.

14.1. La Commission de l'Union africaine sollicite les mesures suivantes :

- Création d'une Unité Chargée de la délivrance de passeports
- Création des postes ci-dessous :

Résumé des demandes	Grade	Nombre de Postes selon la Structure de Maputo	Demande supplémentaire
Chef de l'Unité	P3	0	1
Fonctionnaire chargé des Services techniques	P2	0	1
Opérateur de Saisie de données	GSA4	0	2

14.2. Le Sous-comité recommande les mesures suivantes :

- Création d'une Unité chargée de la délivrance de Passeports
- Création des postes suivants :
 - 1 chef de l'Unité, P3
 - 1 Fonctionnaire chargé des Services techniques, P2
 - 1 Opérateur de Saisie des données, GSA4

14.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
4 postes	3 postes

15. DEPARTEMENT DES RHST

28. Le Sous-comité a repris sa réunion le 22 décembre 2009. Il a continué l'analyse des propositions de restructuration soumises par la Commission.

15.1. La Commission a demandé au Sous-comité de régulariser trois (3) postes au sein du Département, qui ont été pourvus sans tenir compte de la structure après Maputo mais dont fonctions et responsabilités sont primordiales et indispensables pour les activités du Département. Il s'agit des postes suivants :

- i) 1 poste de fonctionnaire principal (TIC): P3
- ii) 1 poste de fonctionnaire chargé des Politiques (TIC): P2

- iii) 1 poste de fonctionnaire (Education): P2 au P3
(pour promouvoir le poste de P2 à P3 pour régulariser la situation
du fonctionnaire qui a été recruté à P3)

29. Le Comité a exprimé ses inquiétudes pour de telles actions et a invité la Commission à fournir des explications. Dans ses explications, la Commission a déclaré qu'il s'agit là de problèmes hérités de la Commission précédente et qui existent depuis 2005. Après l'exécution d'IMIS (nouveau système informatique), il est apparu clairement que ces postes ne faisaient pas partie de la structure approuvée de Maputo. La Commission a assuré le Sous-comité que c'était les seuls cas que la Commission, apportés devant le Sous-comité par souci de transparence, pour décision à prendre.

15.2 Décision du Sous-comité :

- A) Le Sous-comité recommande la régularisation et l'inclusion de ces trois (3) postes dans la Structure de la Commission de l'Union africaine à condition que cela ne doit avoir aucune incidence financière supplémentaire :
- i) Un poste de Fonctionnaire Principal (TIC) P3
 - ii) Un poste de Fonctionnaire (TIC) P2
 - iii) Relever l'actuel poste de Fonctionnaire (Education) P3
- B) Le Sous-comité a demandé à la Commission de lui soumettre à une session ultérieure, les descriptions des fonctions de ces postes, les modalités utilisées pour le recrutement et les circonstances menant à cette action.
- C) Il a décidé qu'à l'avenir, il n'acceptera pas d'approuver de telles actions de la Commission

15.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
3 postes	3 postes

16. Structures de la Commission de l'Union africaine : Nouveaux bureaux autorisés par les Décisions du Conseil et de la Conférence.

16.1 Création d'un Centre pour le changement de climat et la désertification au sein de la Direction de l'Economie rurale et de l'Agriculture

La Commission a demandé la création du Centre avec le personnel suivant :

16.2. Structure proposée

- 1- Coordinateur P5
- 2- Fonctionnaires Principaux Chargés des Politiques P3
- 3- Fonctionnaires P2

1- Secrétaire
1- Commis au Courrier
Total : 7

GSA4
GSB7

16.3. Le Sous-comité a rappelé que la Décision exécutive Ex.CL/Déc. 500 (XV) du Conseil concernait une unité et pas un centre. Il n'a donc pas accepté la proposition de la Commission. Cependant, compte tenu de l'importance de la problématique du changement climatique et désertification et en application de la Décision du Conseil exécutif, le Sous-comité a décidé de recommander la création d'un post P3 dans La Division de l'Environnement et des Ressources naturelles pour s'occuper de ces questions.

16.4. Décision :

- De créer un poste de fonctionnaire Principal (Changement de Climat et Désertification) P3 à la Division Environnement et Ressources naturelles.

16.5. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-comité
7 postes	1 poste

17. Autres Bureaux Autorisés par les Décisions du Conseil Exécutif et de la Conférence

Observations d'ordre Général:

30. En examinant les Propositions de Structures pour **AFREC, CIEFFA, IPED et l'Unité de Bio-Sûreté**, le Sous-comité a exprimé sa préoccupation devant le fait qu'on ne lui avait pas fourni les fonctions détaillées de ces centres, les programmes de travail et la description des postes des structures proposées. Il a estimé que le fonctionnement de ces centres ne signifie pas seulement la mise en place des structures mais peut également nécessiter la fourniture de l'assistance nécessaire pour mettre en œuvre des programmes et réaliser des projets et des activités bénéfiques à l'Afrique. Mettre en place des structures sans études détaillées sur le rôle et la fonction de ces bureaux reviendrait à imposer aux Etats Membres des dépenses sans valeur ajoutée.

31. Le Sous-comité a également soulevé la question des différents titres donnés à ces bureaux et de la nécessité de les harmoniser.

32. La Commission a fourni des explications sur tous les bureaux proposés. Elle a informé le Sous-Comité qu'elle a réalisé des études et l'audit de ces bureaux et que s'ils étaient approuvés, les structures proposées passeraient par le processus normal de recrutement.

17.1 Décisions

A) AFREC

Le Sous-comité a reporté la décision sur la structure proposée et demande à la Commission de lui soumettre des documents justificatifs pertinents sur l'AFREC, les descriptions des fonctions des postes proposés et les modalités opérationnelles de l'AFREC vis-à-vis du Département de l'Infrastructure et de l'Energie. La nouvelle proposition devrait être élaborée en consultation avec la Commission et contenir l'évaluation révisée par la Commission de capacité dont l'AFREC a besoin pour démarrer, qui doit être conforme aux normes établies.

B) CIEFFA (Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique)

Le Sous-comité a rappelé la décision sur la Conférence qui demandait une étude. Il a estimé qu'approuver une structure avant de recevoir l'étude serait prématuré. Il a également demandé des descriptions des fonctions détaillées pour tous les postes demandés. La Commission a expliqué qu'elle avait réalisé l'étude et effectué un audit, qui seront soumis au Sous-comité.

C) IPED

Le Sous-comité a examiné en détail la question de l'IPED et la Commission a indiqué que, tel que requis, les études détaillées ont été effectuées et que l'IPED doit être l'observatoire de l'Union Africaine pour l'éducation et qu'il fait maintenant partie intégrante de l'équipe de la 2^{ème} Décennie de l'éducation en Afrique. Le sous comité a demandé de lui fournir les rapports de ces études et les descriptions des fonctions programmes appropriées de l'IPED avant qu'il ne puisse décider de la mise en place de la structure.

D) UNITE DE LA BIOSÉCURITÉ

Le Sous-comité a demandé à la Commission de soumettre les décisions pertinentes les descriptions des fonctions et les programmes de travail de cette Unité.

DECISION : Le sous comité a décidé de reporter l'examen de ces structures jusqu'à ce qu'il reçoive les études pertinentes, les rapports et audit, les descriptions des fonctions les programmes de travail du CIEFFA, de l'IPED et de l'Unité BIOSAFETY tel qu'expliqué ci-dessus.

18. DIVISION DE LA COOPÉRATION AFRO-ARABE

- 18.1 En application de la Décision du Conseil exécutif de créer une division de la coopération Afro-Arabe dans le département des Affaires Politiques, La Commission a proposé la structure suivante :

Récapitulatif des demandes	Grade	Demande (Nombre de postes)	Observations
Chef de Division	P5	1	
Fonctionnaire Principal Chargé de la Coopération Politique et Diplomatique	P3	1	
Fonctionnaire Principal chargé de la Coopération Économique, Commerciale et Financière	P3	1	
Fonctionnaire Principal Chargé de la Coopération Culturelle et Technique	P3	1	
Fonctionnaire	P2	3	
Secrétaire	GSA4	1	
TOTAL		8	

18.2. Décisions du Sous-comité :

A l'issue d'un examen approfondi, le Sous-comité a décidé ce qui suit :

A) Créer une Division dans le département des Affaires Politiques avec les postes suivants:

1 Chef Division de la Coopération Afro-Arabe	P5
1 Fonctionnaire	P2

B) Prévoir un Fonctionnaire Chargé des Affaires Politiques au Bureau du Caire P2

18.3. Synthèse des recommandations

Demande de la Commission	Recommandation du Sous-Comité
8 postes	3 postes

19. Structure de l'APRM, du PAP et de la CADHP

33. Le Sous-comité a reporté l'examen des requêtes de l'APRM, du PAP et de la CADHP à une date ultérieure, après le Sommet de janvier/février 2010. Les requêtes de ces organes ont été reportées compte tenu du fait que les documents appropriés requis aient été soumis en retard et le Sous-comité n'était pas en mesure de les étudier

et de les examiner à cause des préoccupations relatives aux travaux préparatoires du Sommet prochain. Par ailleurs, le Sous-comité a demandé à la Commission d'examiner ces requêtes, en collaboration avec les responsables de ces trois organes afin d'harmoniser les postes et les grades conformément aux normes en vigueur au sein de la Commission de l'Union africaine et de maintenir la compétence requise.

20. Adoption du rapport

34. Le Sous-comité a adopté son rapport de manière unanime le 15 janvier 2010 pour soumission au Comité des Représentants permanents.

21. Clôture de la session

35. La session du Sous-comité a pris fin à 13 heures le 15 janvier 2010.

ANNEXE 1
Incidences financières

Incidences financières du Poste Proposé pour le Bureau du Président :

Grade	Nombre de Postes	Coût/Poste	Coût Total
GSB7	1	12.189,00	12.189,00
Total	1		12.189,00

Incidences financières des Postes Proposés pour les Bureaux du Vice-président et des Commissaires :

Grade	Nombre	Coût/Poste	Total
P5	1	116,872.84	116,872.84
Reclassement de P4 à P5		13,691.00	13,691.00
Total	1		130,563.84

Incidences financières pour la Direction de vérification Interne :

Grade	Nombre	Coût/Poste	Total
P2	1	85.504,88	85.504,88
GSA5	1	60.557,40	60.557,40
	2		146.062,28

Incidences financières du Département des Services de Conférence :

Niveau	Nombre	Coût/Poste	Total
P2	1	85.504,88	85.504,88
	1		85.504,88

Incidences financières de l'AHRD

Grade	Nombre	Coût/Poste	Total
P6	1	132.001,84	132.001,84
	1		132.001,84

Incidences financières de la Division des services administratifs

Niveau	Nombre	Coût/Poste	Total
P2	1	85.504,88	85.504,88
GSA4	2	56.252,40	56.252,40
	2		141.757,28

Incidences financières du Fonctionnaire des ressources humaines

Niveau	Nombre	Coût/Poste	Total
P2	1	85.504,88	85.504,88

Incidences financières de l'Unité de la gestion du Fonds de retraite de l'UA

Niveau	Nombre	Coût/Poste	Total
P3	1	94.897,16	94.897,16
P2	1	85.504,88	85.504,88
GSA5	2	60.557,40	121.114,80
	4		301.516,84

Incidences financières de l'Unité du Passeport de l'UA

Niveau	Nombre	Coût/Poste	Total
P3	1	94,897.16	94,897.16
P2	1	85,504.88	85,504.88
GSA4	2	54,252.40	108,504.80
	4		288,906.84

Incidences financières du Département de l'Economie rurale et de l'Agriculture

Grade	Nombre	Coût/Poste	Total
P3	1	94,897.16	94,897.16
	1		94,897.16

Incidences Financières

Grade	Nombre	Coût/poste	Total
P5	1	116.872,84	116.872,84
P2	2	85.504,88	171,009.76
Total	3	202.377,72	287,882.60

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2009

Rapport du Sous-comite des Structures

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3280>

Downloaded from African Union Common Repository